



# PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION - SEANCE DU 22 JUIN 2012 -

Etaient présents : M. BRUN, M. BEYLOT, Mme BOUNEAU, M. GABILLIET, Mme VELASCO-GRACIET, M. COQUELIN, Mme DINCLAUX, Mme EDWARDS, M. GARCIA, Mme KOCIEMBA, M. LAÜGT, M. RAIBAUD, M. DUBERNET, Mme DUBOIS, MIIE BERTHAULT, M. GARRIGUES, M. GIRON, M. BESSON, M. HARTE.

Etaient représentés : Mme FROMENTIN, M. GOZE, M. DUTHOIT M. KIYINDOU, M. MASEGOSA.

Etaient invités : Mme MUTI, représentante de Monsieur le Recteur, Mme MENDIBOURE, Mme LENOIR, M. JOURDAN.

L'Administrateur provisoire ouvre la séance à 9 H 05. Il constate que le quorum des membres présents exigé réglementairement pour l'examen des questions budgétaires et comptables est atteint. Avant d'examiner les points de l'ordre du jour. Monsieur l'Administrateur Provisoire informe le Conseil du report sine die de la séance du CA réservée à l'élection du président de l'université prévue vendredi 29 juin. En effet, contrairement à l'avis de la Direction des Affaires Juridiques du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, qui spécifiait que les termes du jugement « annulation des opérations électorales du 23 mars » signifiaient que l'annulation portait sur le seul scrutin et que, de ce fait, les opérations électorales reprenaient sans que soit nécessaire un nouveau appel à candidature - ce qui permettait de conserver le seul délai de deux semaines pour l'organisation du nouveau scrutin -, le service juridique du Rectorat, de son côté, a signifié le jeudi 21 juin qu'il considérait les termes du jugement d'une manière plus large et qu'il s'agissait donc de réorganiser une nouvelle élection, impliquant ainsi la réouverture d'un délai d'un mois d'appel à candidature, tel que prévu par nos statuts. Devant l'incertitude née de ces positions contradictoires, dans un contexte marqué par des menaces systématiques de recours contentieux, Monsieur l'Administrateur Provisoire, après avoir pris les avis de M. le directeur de cabinet de la Ministre et de M. le recteur, a annoncé sa décision de reporter l'élection du président de l'université Bordeaux 3, si elle devait avoir lieu, à une date encore non déterminée.

Il signale également aux conseillers la publication d'un article élogieux dans le journal « Le Monde » du 22 juin page 2 concernant la Licence « Chansons françaises » qui en son temps avait été largement décriée par certains au sein de nos instances.

Il porte également à la connaissance des conseillers l'attitude inadmissible d'un étudiant de notre université qui a gravement mis en cause, sur le réseau social Facebook un de nos personnels administratifs tout en laissant entendre que, pour être recruté dans l'établissement, mieux valait être « socialiste ou communiste ». Après avoir été averti par courrier, le même étudiant a récidivé en publiant sur Tweeter un texte diffamatoire à l'encontre d'élus Biatoss et d'un de nos professeurs. Ces faits sont particulièrement graves et seront suivis d'une procédure disciplinaire assortie d'un dépôt de plainte.



### I - ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 11 MAI 2012

- M. RAMBAUD rappelle la méthodologie de rédaction et de diffusion des procèsverbaux du Conseil d'Administration présentée lors de la séance du 13 avril dernier :
  - envoi du projet de PV validé par le Président au moins 8 jours avant son examen en séance.
  - transmission avant le mercredi précédant la séance par les élus au DGS de leurs demandes de modification portant prioritairement sur leurs propres interventions.
  - remise en séance d'un exemplaire papier du PV ainsi modifié (les modifications sont portées en gras et en italique).

Dans ce cadre, Monsieur l'Administrateur Provisoire indique que les demandes de modification des propos des autres conseillers présentées par Monsieur BEYLOT et Monsieur COQUELIN n'ont pas été reprises dans le document distribué en séance.

- M. LAÜGT signale, à la dernière page, concernant le vote de la motion de protestation, une erreur dans le décompte des abstentionnistes.
- M. RAMBAUD rappelle que par application de nos statuts, le quorum des membres présents et représentés s'apprécie en début de séance du Conseil. Le décompte soulevé par Monsieur LAÜGT pose le problème des entrées et sorties des conseillers pendant les séances au regard de la sincérité et de la cohérence de concordance du décompte des votants dans le procès-verbal avec la liste des présents et représentés qui est contrôlée par le rectorat.

Mme MUTI propose que chaque conseiller contraint de s'absenter provisoirement ou définitivement en cours de séance donne un pouvoir à un conseiller présent.

- M. COQUELIN demande au conseil, au sujet du débat sur le vote de validation des marchés publics, de corriger la formulation en indiquant « demande à quelle condition on peut résilier le marché ». Il ajoute que sa demande de corrections autres que pour ses propres propos concernait les interventions de Mme Mendiboure afin de préciser des éléments qui ne sont pas repris dans le PV et qui répondaient justement à la question qu'il avait posée. Il souhaite que soit mieux formulé le passage concernant l'évocation de la lettre de démission de Madame SANGUIRGO qui, pour des lecteurs qui n'ont pas participé aux débats, est difficilement compréhensible. Il considère que le fait de ne pas, volontairement, faire référence explicitement aux raisons pour lesquelles le président Jourdan a refusé cette démission laisse la porte ouverte à toutes les interprétations possibles pour ceux qui n'ont pas participé au CA et n'ont donc pas pris connaissance de la lettre de Mme Sanguirgo qui a été lue in extenso en séance par le président.
- M. JOURDAN rappelle les principes de rédaction des procès-verbaux des conseils qui doivent avant tout servir à retracer les débats tenus au sein des conseils et à assurer une information à l'attention de la communauté. Il rappelle cependant la différence entre le niveau de détail d'information susceptible d'être communiqué durant les séances et la manière dont cette information est diffusée dans une dimension beaucoup plus large. Il rappelle les termes des statuts de l'université selon lesquels « les membres des conseils sont tenus à l'obligation de discrétion concernant le contenu des séances ».



M. RAMBAUD indique qu'il a demandé l'avis des autorités de tutelle sur son analyse consistant considérer qu'il ne serait pas réglementaire d'annexer à un procès-verbal ayant vocation à être communiqué très largement sur le site internet de l'université un échange de de correspondances individuelles.

M. DUBERNET précise qu'il n'était pas présent lors de ce conseil d'administration, qu'il s'agit de problèmes internes à la CGT et qu'il souhaite que l'on évite s'en servir pour alimenter un contentieux qui lui est parfaitement étranger.

M. COQUELIN dit que pourtant le procès-verbal doit retracer fidèlement les débats et que si certains éléments ne doivent pas y figurer, il faudrait le préciser *en séance*.

L'Administrateur provisoire répond que rien ne doit être diffusé à l'extérieur, à part le procès-verbal. Il propose de passer au vote.

Votants : 24
Blanc : 0
Abstention : 4
Contre : 7
Pour : 13

### **II - ADOPTION DU COMPTE FINANCIER**

M. JOURDAN rappelle que le compte financier 2011 constitue pour notre université le premier compte produit sous le régime des Responsabilités et Compétences Elargies (RCE) qui a vu le transfert sur le budget de la gestion de la masse salariale de l'ensemble des personnels jusqu'alors rémunérés par l'Etat, et ainsi porté à près de 90 millions € le budget de l'établissement. Face à ces RCE, la certification des comptes est devenue obligatoire. Autrement dit, il s'agit d'une double « première » pour Bordeaux 3 qui explique la date tardive à laquelle ce compte financier vient à délibération devant le CA. Il a fallu fournir en effet un travail très lourd auprès des services ordonnateurs et de fiabilisation des données à l'Agence comptable.

Mme MENDIBOURE présente Madame Béatrice Hière-Mariné, expert-comptable Commissaire aux comptes de KPMG Entreprises. Elle rappelle qu'à l'issue d'une mise en concurrence, c'est le Cabinet KPMG qui a été choisi et nommé le 22/07/2011 conjointement par la Ministre de l'Economie, des Finances et par le Ministre du Budget, des Comptes publics et de la réforme de l'Etat pour une durée de six ans. Les dispositifs de « normalisation comptable » doivent permettre à l'université d'obtenir une certification de ses comptes par le Commissaire aux comptes (article n° 49 du Décret financier).

Mme MENDIBOURE présente le compte financier de l'exercice 2011, premier exercice marqué par le passage aux Responsabilités et Compétences Elargies. Elle attire l'attention du Conseil d'Administration sur le poids de la masse salariale dans l'ensemble des dépenses (plus de 84 %) et sur la faible part que représentent les ressources propres pour notre établissement (- de 5 % des recettes). Elle indique que « la correction d'écritures antérieures associée à une gestion rigoureuse des crédits, ont permis le rétablissement de l'équilibre financier et la réalisation d'un excédent budgétaire après 3 années de déficit et la menace d'une mise sous tutelle pour l'année 2012 ». Ce rétablissement est illustré par le résultat de la section de fonctionnement qui était de - 1 808 532 € en 2010 et qui passe à +1 078 065 €



en 2011. Elle souligne le caractère fragile de cet équilibre : « les taux d'exécution budgétaire, en fonctionnement mais surtout en termes de masse salariale, démontrent l'étroitesse des marges de manœuvre de l'établissement ». En revanche, il convient de souligner la forte diminution du fonds de roulement qui est passé de 14 054 956 € en 2008 à 8 720 441 € en 2011, ce qui nous place toutefois toujours largement au-dessus de la préconisation prudentielle des 30 jours de fonctionnement.

M. JOURDAN annonce, qu'en l'absence provisoire de l'Administrateur Provisoire, il va assurer l'organisation du débat. Il se félicite que le compte financier 2011 soit positif grâce, en particulier, aux différents efforts de cadrage budgétaire engagés depuis l'automne 2010. Il précise que, en matière de ventilation LOLF de la masse salariale des enseignants-chercheurs, afin de tenir compte du statut d'enseignant chercheur, la masse salariale est répartie à 50% en enseignement et 50% en recherche.

Mme LENOIR souligne l'impact des amortissements 2010 qui a généré des charges.

M. JOURDAN attire l'attention des conseillers sur la diminution importante des frais de réception.

Mme MUTI reconnaît que ce résultat est satisfaisant mais qu'il faut rester vigilant sur la masse salariale du fait notamment de la faible part des ressources propres.

L'Administrateur provisoire répond que les universités de sciences humaines ne dégagent structurellement que peu de ressources propres.

Mme DUBOIS demande si l'établissement dispose d'une liberté de placement des fonds dans les différents établissements bancaires.

Mme MENDIBOURE rappelle l'obligation de dépôt des fonds auprès du Trésor.

M. COQUELIN remercie l'ensemble des personnels qui ont permis de réaliser ce compte financier, travail d'une ampleur nouvelle du fait du passage aux RCE et qui n'a donc pu nous être présenté que très tardivement. Il se réjouit de voir que nous avons désormais une idée précise de l'état financier de notre université au 31 décembre 2011 et de constater que ce compte fait apparaître un solde positif de 949 128 €. Il se réjouit d'autant plus qu'il constate qu'il avait de ce fait raison lorsque, durant la campagne, en décembre 2011, il considérait que les finances de l'université devaient permettre de soutenir l'offre de formation telle qu'elle avait été habilitée, alors que d'autres ont préféré l'amputer sous des prétextes financiers. A cet égard, s'il est précisé dans ce compte financier que ce sont les efforts de gestion et de maîtrise des dépenses qui ont amené à ce résultat, est fait en particulier mention du recalibrage de l'offre de formation dont il est écrit qu'on peut en attendre en année pleine 400 000 € d'économies. M. COQUELIN demande aux membres du Conseil d'Administration, sans autre forme de polémique, de comparer l'économie de ce recalibrage avec d'autres dépenses qu'on a laissé filer. Le recalibrage de l'offre de formation permettra en année pleine d'économiser 400.000 €, soit sur l'année 2012 – recalibrage du seul premier semestre 2012-1013 - environ 150 000 €. Ces 150 000 € peuvent être comparés à quatre autres chiffres: 1/ au solde positif de notre compte s'élevant à 942 128 €; 2/ à l'augmentation des amortissements qui atteint 556 625 € et qui représente une variation de 17% entre 2010 et 2011 – les amortissements croissant proportionnellement aux dépenses d'investissement, en particulier des gros travaux sur nos fonds propres - ; 3/ à la seule dépréciation des stocks des PUB coûtant à notre établissement 134 526 € ; 4/ au surcoût de la réhabilitation de la Maison des Arts s'élevant à 165 000 € car, malgré l'Opération isolée dans le cadre de l'Opération Campus, et faute d'avoir anticipé sur la totalité des coûts, notre université a dû prendre en charge ces dépenses non prévues pour boucler le budget de ce chantier qui aurait dû entièrement être financé par le PRES. M. COQUELIN considère donc



#### Direction générale des services

que le recalibrage de l'offre de formation - 150 000 € pour 2012 et 400 000 € pour 2013 - n'était pas nécessaire. Les chiffres montrent désormais qu'il s'agissait d'un choix politique et non d'un choix budgétaire. Il regrette que cette inutile politique de rigueur ait mis à mal la stratégie de développement de notre offre de formation.

Après avoir souligné que, outre les efforts évoqués plus hauts, ce résultat est aussi le produit d'un calcul comptable ainsi que l'a dit Mme l'Agent Comptable, ce que M. COQUELIN ne prend visiblement pas en compte dans son interprétation, l'Administrateur provisoire propose de passer au vote sur le Compte Financier.

Votants : 24
Blanc : 0
Abstention : 0
Contre : 1
Pour : 23

### **②** Le Conseil d'Administration adopte le Compte Financier 2011 de l'Université Bordeaux 3.

L'Administrateur provisoire propose de passer au vote sur l'affectation du résultat.

Votants : 24
Blanc : 0
Abstention : 0
Contre : 1
Pour : 23

## De Conseil approuve l'affectation du résultat de 949 128.80 € au compte 10682 « réserves facultatives » pour l'intégralité de son montant.

L'administrateur provisoire propose de passer au vote sur l'affectation des sommes figurant sur le compte report à nouveau créditeur utilisé pour les régularisations comptabilisées sur l'établissement principal.

Votants : 24
Blanc : 0
Abstention : 0
Contre : 1
Pour : 23

L'Administrateur provisoire propose de passer au vote sur le compte financier du Centre de Formation des Apprentis « Métiers du livre ».

Votants : 24
Blanc : 0
Abstention : 0
Contre : 1
Pour : 23

### **→** Le Conseil d'Administration adopte le compte financier du Centre de Formation des Apprentis « Métiers du livre ».

L'Administrateur provisoire propose de passer au vote sur l'affectation du résultat du compte financier du Centre de Formation des Apprentis « Métiers du livre ».



Votants : 24
Blanc : 0
Abstention : 0
Contre : 1
Pour : 23

**②** Le Conseil d'Administration adopte l'affectation du résultat du compte financier du Centre de Formation des Apprentis « Métiers du livre ».

L'Administrateur provisoire propose de passer au vote sur l'affectation des sommes figurant sur le compte report à nouveau débiteur utilisé pour les régularisations comptabilisées sur le CFA :

Votants : 24
Blanc : 0
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 24

**→** Le Conseil d'Administration adopte les mesures exceptionnelles de régularisations comptables du CFA.

### III - ADOPTION DU COMPTE FINANCIER DU SIGDU

Mme MENDIBOURE présente le Compte Financier du SIGDU qui est marqué, cette année, par un fonds de roulement négatif (- 56 619 €) du fait de mesures exceptionnelles de régularisations comptables.

M. COQUELIN estime que l'on ne peut pas voter ce Compte Financier sans un rapport précis sur les explications à apporter aux tarifs d'exploitation de l'eau qui n'est pas payée au tarif du marché. Il a le sentiment que nous payons pour les autres universités, **dès lors que nous devons prendre en charge de très lourds investissements.** 

L'Administrateur provisoire répond que nous avons obtenu que le SIGDU soit rattaché à Bordeaux 3 et que nous assumons ainsi notre part du fonctionnement interuniversitaire, assuré par exemple également par l'université Bordeaux Segalen pour le sport et la médecine préventive.

M. BESSON ajoute qu'il faudrait mener une réflexion dans le cadre interuniversitaire.

L'Administrateur provisoire informe le Conseil du lancement d'une réflexion commune déjà engagée avec le PRES. Il faudra surtout être attentif aux évolutions de la NUB qui pourrait rétrocéder cette gestion à la CUB voire à la Lyonnaise des Eaux.

M. COQUELIN propose l'organisation d'un audit afin de mesurer notre capacité d'intervention dans ce domaine.

L'Administrateur provisoire propose de passer au vote sur le Compte Financier:

Votants: 24
Blanc: 0
Abstention: 0



Contre : 1 Pour : 23

### **⇒** Le Conseil d'Administration adopte le Compte Financier du SIGDU.

L'Administrateur provisoire propose de passer au vote sur l'affectation des résultats du SIGDU.

Votants : 24
Blanc : 0
Abstention : 0
Contre : 1
Pour : 23

### **⇒** Le Conseil d'Administration adopte l'affectation du résultat du SIGDU.

L'Administrateur provisoire propose de passer au vote sur l'affectation des sommes figurant sur le compte report à nouveau débiteur utilisé pour les régularisations comptabilisées sur le SIGDU :

Votants : 24
Blanc : 0
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 24

**→** Le Conseil d'Administration adopte les mesures exceptionnelles de régularisation comptable du SIGDU.

#### IV - CERTIFICATION DES COMPTES

Mme Béatrice HIERE-MARINE expert-comptable, Commissaire aux comptes de KPMG Entreprises remercie l'université Bordeaux 3 pour la mobilisation des services dans le cadre de son intervention. Elle précise que la procédure de certification des comptes a été instaurée par le décret financier LRU de 2008, qui certifie, au regard des règles et principes comptables français, la régularité et la sincérité des comptes présentés.

Les Commissaires n'ont soulevé qu'une seule réserve sur la valorisation des stocks d'ouvrage (PUB et Ausonius) liée à l'insuffisance des procédures de contrôle interne concernant l'enregistrement des stocks d'ouvrage. Ces stocks sont valorisés à hauteur de 792 644 €.

L'Administrateur provisoire remercie Madame HIERE-MARINE et souligne, au-delà de l'aspect technique de l'exercice, le jugement positif porté par les Commissaires aux Comptes sur notre organisation et notre situation financière.

- M. JOURDAN ajoute que l'opération de certification est une véritable expertise qui permet de déceler nos lacunes et nos faiblesses dans une démarche de qualité.
- M. GARCIA demande si le service des Presses Universitaires possède un Centre de responsabilités propre.

L'Administrateur provisoire répond par l'affirmative et précise que c'est également le cas pour les éditions d'Ausonius.



M. JOURDAN ajoute que la réflexion sur nos Presses Universitaires a été posée lors d'un précédent Conseil Scientifique.

M. COQUELIN revient sur l'importance de la somme de dépréciation du stock de livres des PUB. Il demande si nous avions déjà subi les effets d'une telle dépréciation.

Mme LENOIR signale que la valorisation des stocks avait été réexaminée l'année dernière et que l'établissement s'attendait aux remarques du Commissaire aux Comptes sur cette situation.

Mme DINCLAUX indique que ce constat pose le problème de notre politique éditoriale et que cela devrait nous inciter à aller vers l'édition de livres numériques.

L'Administrateur provisoire remercie Madame Béatrice HIERE-MARINE et ses collaborateurs pour son travail.

# V - ADMISSION EN NON-VALEURS ET RELEVEMENT DU SEUIL DES POURSUITES

Mme MENDIBOURE présente les demandes d'admissions en non-valeurs qui concernent des relances, des recherches infructueuses, des carences et des déclarations d'insolvabilité par huissier.

L'Administrateur provisoire propose de passer au vote.

Votants : 24
Blanc : 0
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 24

#### **⇒** Le Conseil d'Administration adopte les admissions en non-valeurs.

Mme MENDIBOURE demande, compte tenu des frais occasionnés par les relances contentieuses, le relèvement du seuil minimum à partir duquel le recouvrement d'une créance doit être engagé par voie d'huissier qui passerait ainsi de 76 à 90 euros.

L'Administrateur provisoire propose de passer au vote :

Votants : 24
Blanc : 0
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 24

**⇒** Le Conseil d'Administration adopte le relèvement du seuil des poursuites par huissiers à partir de 90 euros.



# VI - ARCHITECTURE BUDGETAIRE 2012 : CREATION D'UN NOUVEAU CR 918-22 "ARCHEOVISION"

Mme LENOIR présente la demande de création d'un nouveau Centre de Responsabilité référencé 918 22 « Archéovision », lié au projet de création, en partenariat avec le CNRS, d'une Unité de Production de Service.

Mme BOUNEAU demande des précisions sur les implications de la création de ce CR.

- M. JOURDAN répond que le CNRS et la Présidence ont été sollicités pour participer au règlement d'une situation de crise au sein de l'UMR Ausonius. Dans ce cadre, il a été envisagé de créer une UPS domiciliée à la MSHA. Suite à l'échec de cette première négociation, en raison des conditions financières imposées par la MSHA, une nouvelle convention est en cours de réalisation. Elle tiendra compte de l'occupation des locaux de l'Odéon et de la plateforme. Monsieur JOURDAN évoque un courrier du CNRS, annonçant le projet d'une évolution de l'UPS qui devrait à terme être transformée en Unité Mixte de Service associant le CNRS et Bordeaux 3. Il n'y aura pas de nouveau document à cause de la convention qui sera assez vite mise en place ce qui permettra de garder la plateforme 3 D à Bordeaux 3.
- M. BEYLOT demande si les modifications portées par la convention sont de nature à garantir un futur accord entre les parties.
- M. JOURDAN évoque la notion de « divorce » entre « Archéovision » et l'UMR Ausonius. L'UMR n'aura à terme plus de lien avec l'UMS qui sera cependant, elle aussi, logée à l'Archéopole.
- M. COQUELIN demande des précisions sur l'impact budgétaire de cette opération et souhaite savoir si les changements induits sur le plan financier laissent augurer une DBM pour ce nouveau CR.

Mme LENOIR répond qu'il n'y aura pas de modification en termes de volume financier.

Votants : 24
Blanc : 0
Abstention : 0
Contre : 6
Pour : 18

♣ Le Conseil d'Administration valide la création du Centre de Responsabilité
918-22 "ARCHEOVISION" lié au projet de création, en partenariat avec le CNRS, d'une
Unité de Production de Service.

Mme LENOIR présente le projet de création d'un CR 919-7 lié à la perspective de reprise en main par l'université de la gestion des bourses de mobilité accordées aux étudiants bénéficiant d'une bourse sur critères sociaux, y compris à taux zéro. La création de ce deuxième CR permettra la gestion d'une bourse de mobilité internationale gérée en ressources affectées.

M. COQUELIN demande si cette opération de transfert de charges est assortie d'un transfert de personnel.

Monsieur l'Administrateur provisoire répond que le Ministère n'a pas annoncé de transfert de personnel.



Mme DUBOIS regrette fortement que ce transfert de charge de travail ne s'accompagne pas du transfert de moyens en personnel.

- M. RAMBAUD fait remarquer qu'il s'agit d'une décision nationale qui concerne pour Bordeaux 3 entre 75 et 100 dossiers par an. Il rappelle également que le précédent transfert de cette charge, autrefois déjà assurée par l'université, vers le CROUS, à la rentrée 2006, ne s'était pas non plus accompagné d'un départ des postes correspondants.
  - M. BESSON maintient qu'il s'agit d'un transfert de charge.
  - M. JOURDAN propose l'adoption d'une motion de protestation.

L'Administrateur provisoire propose de passer au vote.

Votants : 24
Blanc : 0
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 24

→ Le Conseil d'Administration a validé la création du Centre de Responsabilité 919-7 lié à la gestion des bourses de mobilité accordées aux étudiants bénéficiant d'une bourse sur critères sociaux, y compris à taux zéro (entre 75 et 100 dossiers par an).

L'Administrateur provisoire propose de voter la motion suivante :

« Le Conseil d'Administration de l'université Bordeaux 3 proteste vigoureusement contre le transfert supplémentaire de charge que représente la responsabilité des mobilités étudiantes à l'établissement, et cela sans les moyens humains correspondants ».

Votants : 24
Blanc : 0
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 24

**→** Le Conseil d'Administration adopte une motion dénonçant l'absence de moyens correspondant au transfert d'une nouvelle charge administrative.

#### **VII - TARIFS 2012/2013**

L'administrateur provisoire indique que, conformément aux engagements pris lors du CA du 16 décembre 2011 qui avait adopté le projet de budget 2012, un certain nombre de tarifs sont présentés en augmentation :

Les droits Culture et Sport passeront respectivement de 5 à 10 € et de 15 à 18 €. Il est créé également un tarif spécial à 25 € pour les étudiants qui s'acquitteront des deux droits. Dans ce cadre, le CA a été informé du contexte, d'une part, de nette augmentation des contributions versées à l'université Bordeaux 2 pour le fonctionnement des installations sportives interuniversitaires et, d'autre part, de la nécessité d'augmenter la participation étudiante à la charge des nombreuses actions du Service Culturel.

Le principe de la suppression de la gratuité de la première certification a été adopté et conduira donc l'an prochain à demander des droits spécifiques pour les étudiants qui



souhaiteront s'inscrire en CLES/CLUB et au C2I. Les tarifs 2012/2013 ont été réalisés dans un but de simplification et de clarification des différents tarifs proposés.

- M. LABARRE présente les nouveaux tarifs de la FAD, présentés eux aussi en augmentation. Il rappelle qu'ils ont été fixés à l'issue d'une longue réflexion sur l'identification des dépenses spécifiques liées à l'organisation de cette activité. Le principe selon lequel ces tarifs devraient permettre de couvrir environ 50% de ces coûts a été adopté. Il explique les raisons ayant conduit à proposer la suppression du support CD-ROM. Il présente ensuite les arguments ayant conduit à l'élaboration d'une politique tarifaire incitant à l'usage du numérique.
- M. JOURDAN précise que la détermination de ce nouveau modèle économique s'accompagne d'un engagement d'amélioration du service rendu dans le cadre de la FAD.
- M. LAÜGT apprécie l'effort de gestion, mais il souligne qu'il s'agit d'un problème d'évolution d'une pratique pédagogique qui ne peut pas être totalement dématérialisée.

Mme DUBOIS demande si cette tarification se rajoute aux droits d'inscription.

Mme BERTHAULT estime que les tarifs proposés sont trop élevés.

Mme LAWRANCE précise que les étudiants boursiers bénéficient de facilités de paiement pour les boursiers.

M. GARRIGUES signale que les cours de la FAD sont largement diffusés sur internet.

L'Administrateur provisoire répond qu'il est conscient du fait que les cours se retrouvent en vente sur internet mais que l'existence de ces trafics ne doit pas nous empêcher de les diffuser.

- M. COQUELIN rappelle que, dans d'autres universités, les polycopiés sont payants ce qu'il condamne et qu'il faut bien analyser nos coûts avant d'essayer d'augmenter nos ressources propres.
- M. DUBERNET dit qu'il votera contre ce qu'il considère comme une augmentation excessive.
- M. LABARRE précise qu'il ne s'agit pas d'une augmentation de tarifs mais de la mise en place d'un nouveau modèle économique.

Mme DUBOIS demande si une étude a été faite sur les publics qui s'inscrivent en Formation à Distance.

L'Administrateur provisoire répond que les chiffres montrent qu'il y a de gros contingents de non boursiers.

Mme EDWARDS souligne la comparaison de nos tarifs avec ceux du CNED en rappelant que ces derniers sont trois fois supérieurs aux nôtres.

M. JOURDAN rappelle que beaucoup d'étudiants de Formation Initiale abandonnent pour ensuite s'inscrire à la FAD ce qui doit nous inciter à progresser dans l'organisation de ce service et le suivi des étudiants. Il faut concevoir ces chiffres comme une mise à plat de notre offre



M. COQUELIN signale l'importance du nombre d'étudiants boursiers, 171, en FAD. Il conteste l'augmentation de la formule « Bureau Virtuel » pour les étudiants boursiers qui passerait de 115 euros à 145 euros. Il propose de ne pas augmenter ces tarifs pour les boursiers, ce qui irait dans le sens de la demande des étudiants.

L'Administrateur provisoire répond que c'est une raison de plus pour dématérialiser les cours de FAD.

A l'issue de ce débat sur les tarifs de la FAD, il propose au CA de maintenir au niveau 2011/2012, soit 115 €, le tarif des étudiants boursiers qui suivent la FAD par le BV.

M. DUBERNET évoque le cas des détenus pour illustrer les limites du modèle « tout électronique ».

L'Administrateur provisoire propose ensuite de passer au vote sur les tarifs de la FAD.

Votants : 24
Blanc : 0
Abstention : 1
Contre : 2
Pour : 21

#### **⇒** Le Conseil d'Administration adopte les tarifs 2012-2013 de la FAD.

Mme KOCIEMBA présente les nouveaux tarifs du secteur Formation Continue. Elle souligne les évolutions des tarifs « bilan de compétence » et ceux du Master Professionnel « Soin, Ethique et Santé ». Pour la VAE, elle souligne la grande stabilité des tarifs.

L'Administrateur provisoire propose de passer au vote sur les tarifs « Formation Continue ».

Votants : 24
Blanc : 0
Abstention : 1
Contre : 0
Pour : 23

### **→** Le Conseil d'Administration adopte les tarifs 2012-2013 de la Formation Continue.

Mme LAWRANCE rappelle l'engagement pris dans le cadre de la préparation du budget 2012 de suppression de la gratuité de la première certification. Les tarifs 2012/2013 sont réalisés dans un but de simplification et de clarification.

Mme EDWARDS ajoute qu'un dispositif de confirmation de la présence des étudiants sera mis en place pour diminuer les frais d'impression.

Mme LAWRANCE signale qu'il s'agit de simplifier et de réduire le nombre de catégories pour les CLES-CLUB.

Mme EDWARDS dit qu'elle souhaiterait introduire un tarif pour les personnels.

Mme VELASCO souligne la recherche de ce même objectif de simplification qui a conduit à la proposition 2012/2013 des tarifs C2I.



- M. JOURDAN rappelle que ce projet a fait l'objet de discussions en amont avec Monsieur ROUISSI.
- M. LAÜGT explique la suppression du tarif spécial « *certification seule* du C2I » par les effets du passage à une évaluation en contrôle continu.

L'Administrateur provisoire attire l'attention des membres du Conseil sur le choix politique visant à faire bénéficier l'ensemble des étudiants des membres fondateurs du PRES des mêmes tarifs que ceux pratiqués pour les étudiants de Bordeaux 3.

- M. RAMBAUD signale que le panel des langues offert aux collègues inscrits en Formation Continue a été diversifié.
- M. COQUELIN souhaite que l'ensemble des personnels paient 15 euros par langue dans le cadre de la Formation Continue.

L'Administrateur provisoire propose de passer au vote.

Votants : 24
Blanc : 0
Abstention : 1
Contre : 0
Pour : 23

### **②** Le Conseil d'Administration adopte les tarifs 2012-2013 de la Formation Continue.

L'Administrateur provisoire revient sur la question des droits facultatifs Culture et Sport qui passeront respectivement de 5 à 10 € et de 15 à 18 € et sur la création d'un tarif spécial à 25 € pour les étudiants qui s'acquitteront des deux droits.

M. JOURDAN signale la crainte formulée par les collègues du DAPS d'un effet dissuasif de ces augmentations de tarifs qui pourraient donc avoir des effets négatifs sur la participation des étudiants aux activités sportives et culturelles.

Mlle BERTHAULT demande des informations sur les avantages liés au paiement des droits culturels.

M. COQUELIN précise qu'il s'agit plutôt d'une logique de « don » alors que les droits sport ouvrent la possibilité de pratiquer des disciplines sportives et d'accéder à des installations. Il s'interroge sur la nécessité d'une augmentation de 20% des droits sports. Il demande si cette augmentation va bénéficier au DAPS et permettra d'augmenter son budget. Comme il lui est répondu qu'il n'est pas envisagé une telle augmentation, il considère donc que la majoration qui est proposée revient ainsi à faire payer aux étudiants sportifs une partie des dépenses jusque-là prises en charge par l'université. Il demande aux membres du conseil d'administration de constater que cette proposition est une manière de nous faire doucement glisser vers l'application du principe de l'utilisateur-payeur. C'est pourtant ce principe que nous sommes sensés combattre à l'intérieur d'un service public qui doit garantir à tous l'accès aux études et aux activités relevant de la vie universitaire.

Mme VELASCO précise qu'elle a engagé une discussion avec les collègues du sport pour préparer la mise en place d'une réelle politique du sport au sein de l'université.



L'Administrateur provisoire, après avoir répondu à M. COQUELIN que l'on est très loin, avec ces droits sports, de répondre au principe de l'utilisateur-payeur, propose de passer au vote.

Votants : 24
Blanc : 0
Abstention : 0
Contre : 4
Pour : 20

### **⇒** Le Conseil d'Administration adopte les droits facultatifs Culture et Sport 2012-2013.

M. COQUELIN demande des précisions sur les tarifs du réseau Jurisup et sur ceux du prix de l'eau qui sont en augmentation et difficilement compréhensibles. Il lui est répondu que nous votons le montant de la cotisation du réseau Jurisup (300 €), montant proposé par l'association, car nous sommes centre national de trésorerie pour cette organisation.

Mme LENOIR répond que ces tarifs ont été votés précédemment et sont agrégés aux augmentations dans le tableau présenté.

L'Administrateur provisoire propose de passer au vote sur l'ensemble des tarifs 2012-2013.

Votants : 24
Blanc : 0
Abstention : 3
Contre : 0
Pour : 21

**⇒** Le Conseil d'Administration adopte l'ensemble des tarifs 2012-2013 de l'université Bordeaux 3.

### **VIII - POINT EXECUTION MASSE SALARIALE 2012**

M. RAMBAUD présente la situation de l'exécution budgétaire de la masse salariale 2012.

Après 5 mois de paie 2012, la prévision de dépenses s'établit à 69 536 957 € pour un total de crédits ouverts de 69 813 964 €, soit une marge de manœuvre de 0,39 % représentant une somme de 277 007 €. Ce résultat doit être mis en perspective avec la stratégie de l'établissement qui avait cherché à maximiser sa consommation de masse salariale sur l'exercice 2010 afin de « gonfler » au maximum le socle de masse salariale délégué par l'Etat, lequel devait être calculé sur la base de l'observation de l'exercice 2010 (augmentation de 7,6 % de la masse salariale sur l'exercice 2010).

En revanche, dès 2011, premier exercice RCE, l'établissement a recherché à ralentir cette augmentation qui est passée de 7,6 % en 2010 à 2,9 % en 2011.

Les + 2,9 % de l'exercice 2011 démontrent, malgré les effets d'extension en année pleine qui ont continué à tirer la masse salariale vers le haut, la volonté de maîtrise des dépenses de l'établissement qui s'est manifestée très concrètement, dès la rentrée 2011, par le recrutement prioritaire d'ATER à temps plein (impact à la baisse de 110 000 euros en 2011 et de 330 000 en 2012), la baisse du taux d'occupation des emplois (- 8 ETPT d'enseignants chercheurs remplacés par des ATER à temps plein, soit un impact à la baisse



de 70 000 euros en 2011 et de 210 000 euros en 2012), le gel de deux postes de PR (impact à la baisse de 35 556 euros en 2011 et de 106 668 euros en 2012).

L'utilisation de cette « marge de manœuvre » sera examinée lors de l'examen par le CA de la Décision Budgétaire Modificative n°2, mais apparaissent d'ores et déjà de nombreux besoins nouveaux sur la section de fonctionnement, qui avait subi de sévères restrictions dans le cadre de la préparation du budget 2012.

M. JOURDAN indique sa volonté d'affecter une partie de cette marge de manœuvre à l'augmentation du nombre de doctorants contractuels qu'il a l'intention de faire passer d'ici la fin du contrat quinquennal de 12 à 15.

L'Administrateur provisoire signale que notre marge de manœuvre est souvent grevée par des mouvements de personnels qui sont difficiles à prévoir.

- M. JOURDAN insiste sur la méthodologie adoptée par l'établissement privilégiant des leviers RH susceptibles d'être actionnés au fur et à mesure de l'exécution des dépenses de masse salariale de l'année, plutôt que des gels de poste devant être décidés à l'automne de l'année n-1. Dans ce cadre, il présente le léger desserrement de la contrainte sur le recrutement des ATER qui permettra de ne « geler » qu'un tiers des postes susceptibles d'accueillir des ATER contre la moitié telle que définie par le CA du 16 décembre dernier.
- M. COQUELIN regrette cette politique de gestion de la masse salariale qu'il juge trop prudente et ces analyses partielles qui ne peuvent pas être déconnectées de l'ensemble.
- M. DUBERNET regrette de constater qu'il avait raison de craindre que la logique RCE nous conduirait devoir prélever sur la masse salariale pour équilibrer les dépenses de fonctionnement.

L'Administrateur provisoire signale que cette situation est presque inévitable dans un établissement où le poste des salaires représente près de 85 % du budget.

# IX - DELEGATION CA / PRESIDENT : CONTRATS, CONVENTIONS, MARCHES

M. RAMBAUD informe les membres du Conseil sur le fait que la nouvelle mouture présentée au CA est le résultat d'une nouvelle navette entre les services du Ministère, les services académiques et l'établissement.

Il rappelle que la délégation de pouvoir du Conseil d'Administration à l'Administrateur provisoire doit être précise, limitée dans le temps et dans son effet. Elle est désormais nécessaire pour donner leur pleine validité aux actes pris et signés par l'Administrateur provisoire, sans votes spécifiques du CA. Cette délégation porte sur le pouvoir d'engager des actions en justice, sur la domiciliation des associations, sur l'allocation de subventions allouées dans le cadre du FSDIE. Elle porte également sur le pouvoir d'approuver les contrats, conventions et marchés publics. Cette délégation devra être soumise à nouveau au Conseil d'Administration dès la prise de fonction du Président.

- M. BEYLOT demande que dans le document la mention Président soit remplacée par Administrateur provisoire.
- M. COQUELIN souligne l'amélioration qualitative constatée sur ce second projet par rapport au premier. Il se félicite des modifications apportées à l'article 1 qui mentionne désormais « l'atteinte aux biens et aux personnes ». Il s'interroge sur le seuil de conventions qui est de 23 000 euros et sur l'absence de dispositions concernant les DBM.



Mme LENOIR rappelle le retrait du point portant sur les DBM et rappelle que le but de cette première proposition était d'éviter les blocages de fin d'année.

Mme VELASCO précise que la première mouture du texte était le fruit d'un travail de la Commission des Moyens.

M. JOURDAN ajoute que ce texte avait été préalablement retiré dans un but d'apaisement.

L'Administrateur provisoire propose de passer au vote.

Votants : 24
Blanc : 0
Abstention : 3
Contre : 0
Pour : 21

→ Le Conseil d'Administration délègue à l'Administrateur provisoire le pouvoir d'engager des actions en justice, de domicilier les associations, d'allouer les subventions dans le cadre du FSDIE et d'approuver les contrats, conventions et marchés publics.

# X - DOSSIERS SECTEUR ETUDES : CREATION D'UNE OPTION GESTION URBAINE AU SEIN DU DEPARTEMENT CARRIERES SOCIALES ET REMPLACEMENT DU PARCOURS GESTION DU DEVELOPPEMENT ET DE L'ACTION HUMANITAIRE

L'Administrateur provisoire présente le projet de création d'une option « Gestion urbaine » au sein du Département Carrières sociales, de l'Institut Universitaire de Technologie, en remplacement du parcours « Gestion du développement et de l'action humanitaire ».

- M. BEYLOT demande si la Licence Pro demeure.
- M. RAIBAUD répond par l'affirmative.

Mme DINCLAUX précise que c'est une évolution nationale du diplôme.

L'Administrateur provisoire propose de passer au vote.

Votants : 24
Blanc : 0
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 24

→ Le Conseil d'Administration valide la création d'une option « Gestion urbaine » au sein du Département Carrières sociales, de l'Institut Universitaire de Technologie, en remplacement du parcours « Gestion du développement et de l'action humanitaire ».



### XI - TARIFS D'INSCRIPTION COLLOQUE

L'Administrateur provisoire propose de passer au vote sur les tarifs d'un colloque international organisé par l'Equipe d'Accueil SPH, sur le thème « Médias et Santé Publique » les 18 et 19 octobre prochains.

Votants : 24
Blanc : 0
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 24

→ Le Conseil d'Administration valide les tarifs du colloque international « Médias et Santé Publique ».

# XII - CONVENTION RELATIONS INTERNATIONALES : BOGOTA - KUMAMOTO - MONTREAL - SAINT-PETERSBOURG

M. LAÜGT constate que la convention de relations internationales avec Saint Petersbourg prévoit le financement de la prise en charge des étudiants étrangers. Il s'interroge sur cette prise en charge qui ne peut être assurée par le budget de l'UFR STC, et demande qu'il soit précisé qu'elle incombe à l'université.

L'Administrateur provisoire propose de passer au vote :

Votants : 24
Blanc : 0
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 24

- **→** Le Conseil d'Administration valide les conventions de relations internationales suivantes :
- Une convention avec l'Université d'Etat de Cinéma et Télévision de Saint Petersbourg (Russie) qui concerne les étudiants de Master professionnel Cinéma : « Création, production, image ».
- Une convention avec l'Université de Montréal, Faculté de l'Aménagement (Canada) qui concerne les étudiants de Licence et Master Design et qui vise à développer la mobilité étudiante entre les deux établissements.
- Une convention avec l'Université Kumamoto (Japon) qui vise à encadrer les relations avec cette université pour l'ensemble des filières et des universités du site bordelais.
- Une convention avec l'Université de Los Andes (Bogota, Colombie) qui concerne les relations et la mobilité enseignante et étudiante pour les filières Arts plastiques, histoire, histoire de l'art, géographie, langues, français langue étrangère.

### **XIII - QUESTIONS DIVERSES**

M. LAÜGT pose la question du financement de la préparation à l'agrégation interne de géographie. Le département d'histoire aurait décidé de financer une préparation. Il demande si une UFR pourrait inclure 30 heures de cours hors maquettes pour régulariser ces pratiques et si l'université a vocation à financer la formation continue de personnels extérieurs.



L'Administrateur provisoire répond qu'il n'a jamais été question de faire financer une préparation à un concours par un Département ni même une UFR. De plus faire payer l'inscription à un DU par les candidats ne peut être autre chose qu'une politique de l'établissement. Il ne sera pas possible de mettre en place un DU pour la rentrée 2012.

Mme KOCIEMBA précise que l'Agrégation interne est un concours d'Histoire-Géographie.

M. COQUELIN indique que ce problème fait partie du dossier de la réforme de la formation des enseignants et que l'idée du DU peut être envisagé s'il est auto-financé.

L'Administrateur provisoire ajoute qu'il s'agit d'un choix du Recteur et que les nouvelles autorités politiques peuvent faire évoluer la situation.

- M. DUBERNET demande quand aura lieu la 1ère réunion sur le dialogue social.
- M. JOURDAN répond que cela fera l'objet d'une discussion qui a été reportée pour attendre le retour de congé du chargé de mission.
- M. BEYLOT demande des éléments d'information sur la gestion du dossier avancement de grade des enseignants-chercheurs.

Monsieur l'Administrateur Provisoire indique qu'il n'a pas mis en place de commission ad hoc pour l'avancement des maîtres de conférence puisqu'il y a moins de dossiers de candidatures que de possibilités de promotions. Il informe le CA du nom des professeurs qu'il a désignés pour présider les commissions chargées de faire des propositions pour le CA Réduit qui se tiendra sur ce thème le 13 juillet prochain : Mme FROMENTIN pour l'accès à la 1ère classe des PR et Monsieur BAUDORRE pour l'accès la classe exceptionnelle.

L'Administrateur provisoire informe les conseillers des différentes tensions observées dans l'avancée du dossier NUB que ce soit sur la question de la définition du périmètre des collèges ou sur la mise en œuvre du projet Cartofac (Cartographie des Fonctions et des Activités).

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur l'Administrateur provisoire clôt la séance à 13 H 40.

L'Administrateur provisoire,

Patrice BRUN